

Le 28 septembre 2023 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Clotilde BOILLON, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Carole FOUQUET, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

M. Philippe LUSSAGNET a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 août 2023, arrêté par les membres du conseil.

1. CONVENTION SPA

Madame FOUQUET, conseillère, expose à l'assemblée les renseignements pris auprès de la SPA relatifs au projet de convention concernant la prise en charge des animaux errants sur la commune, notamment les chiens et chats.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer la convention avec la SPA, soit 0.50€ par habitant, à compter du 1^{er} janvier 2024.

2. RENOUELEMENT CDD AU 01/11/2023

Suite à la demande de renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il est nécessaire de reconduire l'agent contractuel en place actuellement pour une durée de 1 an du 01/11/2023 au 31/10/2024 sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

Sa durée de travail annualisée est de 25h75.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du poste d'adjoint technique pour une année à compter du 1^{er} novembre 2023 soit 25h75 annualisées.

3. FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2023

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un dispositif de péréquation calculé au niveau du bloc communal, intercommunalité et les communes réunies, entre lesquelles il se répartit. Le territoire du Grand Besançon Métropole (GBM) étant contributeur à hauteur de 44 000 € et bénéficiaire à hauteur de 5.1 millions d'euros du FPIC.

Vu le mode de répartition de droit commun, systématiquement appliqué par GBM, il est proposé à la commune de reconduire ce même mode de répartition pour l'année 2023, comme suit en deux étapes :

- Première étape : répartition entre l'EPCI d'une part et l'ensemble des communes d'autre part, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale de l'EPCI ;
- Deuxième étape : répartition entre les communes, en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF.

Ainsi, la commune participera pour l'année 2023 à hauteur de 122 € et bénéficiera de 17 011 € du FPIC.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le mode de répartition de droit commun pour l'année 2023

4. DEVIS SECURISATION CHEMIN PIETONNIER

Monsieur BOUDAY, adjoint, présente le devis de fourniture et de pose d'une main courante, de l'entreprise B3M, entre la rue des Fauvettes et rue des Bouvreuils, pour un montant de 6 898.97 € TTC.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 13 voix « pour » :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise B3M, pour un montant TTC de 6 898.97 €, section investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet aménagement terrain Petitjean : Quelques explications concernant l'éventuel cabinet médical de la commune de Montfaucon sont communiquées.

Le projet d'aménagement de la maison médicale, de la crèche et de la maison séniors de Morre suit son cours.

Voirie/ Urbanisme :

1-Déploiement du compostage de proximité sur le territoire du SYBERT

Au 1er janvier 2024, nous avons une obligation de tri à la source pour tous les producteurs de biodéchets (professionnels ou non). Pour les usagers, l'obligation porte sur la collectivité, qui doit mettre à disposition des habitants une solution pour gérer séparément leurs déchets alimentaires : collecte séparée ou compostage.

Sur le territoire du SYBERT, les élus ont pris la décision de prioriser le compostage de proximité, partout où cela est possible.

Pour cela, trois niveaux de compostage sont proposés :

- Le compostage individuel, pour les habitants en maison avec la vente de composteurs en bois à tarif subventionné – 40€ pour un composteur de 300 litres ou 50€ pour un composteur de 600 litres.
- Le compostage de pied d'immeuble, pour toutes les copropriétés où cela est possible ;
- Le compostage partagé de quartier ou de village pour les centres-bourg, globalement, pour permettre un maillage minimum pour tous les habitants ne disposant pas d'une solution au pied de chez eux.

Après concertation, la commune a choisi de privilégier le compostage individuel et de ne pas installer de composteurs collectifs, qui paraissent contraignants dans leur utilisation et leur gestion. La mise en place d'un compostage collectif est envisagée à la Maison Familiale et Rurale après une étude en collaboration avec la direction.

Il sera proposé aux habitants, de s'inscrire pour une commande groupée de composteurs individuels, qui pourraient être retirés sur place, à l'occasion d'un marché du village avec une information d'utilisation par le SYBERT.

2-Mise en place d'un bio compteur sur le territoire de la commune

La municipalité a autorisé Grand Besançon Tourisme à installer un bio compteur sur le sentier forestier de la Crête. Cet ouvrage fait partie d'un ensemble qui permettra de recenser la fréquentation des usagers de la randonnée pédestre et du VTT, sur les sentiers de l'agglomération bisontine.

3-Vérification des poteaux incendie par le SDIS 25

Le SDIS 25 a procédé à la vérification de l'ensemble des poteaux incendie (PI) de la commune. Quelques anomalies d'accessibilité ont été relevées (végétation trop importante) qui seront corrigées par les employés municipaux.

Seul un PI situé en bas de la rue du Pautet n'est pas pleinement opérationnel et devra faire l'objet de travaux urgents. Tous les PI devront faire l'objet d'une mesure de débit par la société Gaz & Eaux.

4-PLUI

Les travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avec la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole se poursuit avec des réunions régulières. La commission ad hoc PLUi de la commune se réunira en octobre pour un point sur l'avancement des travaux.

5-Ramassage des ordures ménagères rue des Alouettes

L'étude d'une solution pour palier à l'interdiction de passage des camions de ramassage des ordures ménagères dans la rue des Alouettes se poursuit en liaison avec GBM. L'option d'une plate-forme en extrémité de la rue n'est pas réalisable en raison de la présence de câbles électriques souterrains à haute tension. Une solution alternative est étudiée rue du Lieutenant Vallet.

Pour rappel, à partir de 2024 le ramassage des poubelles se fera chaque semaine alternativement, entre les poubelles grises et les poubelles jaunes.

6-Divers

- Les fils de télécommunication Orange distendus, rue du Lieutenant Vallet et chemin du Vignier, sont évoqués ; les démarches sont en cours.

- La problématique de sécurité au centre du village est abordée ; une pétition est en cours. Le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est prévu le mercredi 04 octobre avec une personne porte-parole du projet. Le non-respect du stop devant la bibliothèque est également souligné, tout comme la prise en contre sens de la voie à sens unique menant à Besançon (vers la boule métallique).

- Madame ROY évoque plusieurs points devant le conseil, notamment, le déplacement du bac à fleurs cachant le panneau indiquant le parking de l'église, l'installation d'un miroir à l'intersection entre la RD571 et le chemin de Beau Site ainsi que la problématique de stationnement devant sa maison d'habitation avec l'évocation de l'installation d'un bac à fleurs.

- Concernant, le chemin piétonnier à l'extrémité de la rue des Avelines, Madame BOILLON soulève la dangerosité des escaliers détériorés. Ainsi, pour des raisons de sécurité, il est évoqué la condamnation temporaire de ce passage.

Bâtiments : Monsieur BOUDAY, adjoint, indique que l'entreprise Savoir Fer, installée dans l'ancienne discothèque à Beau Site, propose à titre gratuit la fabrication de l'enseigne en fer forgé de la bibliothèque. Ainsi, trois modèles d'enseignes « bibliothèque » sont soumis au conseil afin d'en définir la police d'écriture.

Monsieur PERRARD, conseiller, fait le point sur le contrat de vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la mairie en 2019.

Ecole : Madame CARTIER, adjointe, indique une rentrée réussie de l'école avec animations des Marmots de la Côte.

CASC : Monsieur PERRARD, conseiller, informe de l'annulation du concert prévu le 21 octobre 2023 et de l'arbre de Noël pour des raisons de trésorerie.

Il annonce également le changement de bureau à partir du 17 octobre 2023, à savoir, Madame MARTINET présidente, Madame BARDEY secrétaire, Monsieur VALLET trésorier.

Divers

- Monsieur MERCIER, adjoint, invite le conseil à participer aux 6^{ème} Assises communautaires organisées par le Grand Besançon Métropole. Cet événement se déroulera le samedi 14 octobre

2023, à partir de 9h30 dans les locaux de l'école SUPMICROTECH-ENSMM, 26 rue de l'Épitaphe, à Besançon.

- Le Maire convie l'assemblée à la remise de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à Monsieur NONNOTTE, le samedi 7 octobre à 11h00, salle Jean-Charles CLERC.

- Le Maire informe les membres du conseil de la réunion de concertation du 14 septembre sur le projet d'élargissement du périmètre Natura 2000.

Natura 2000 est une politique de conservation de la nature pour atteindre les objectifs de préservation de la biodiversité, habitat des oiseaux, faune et flore. Il s'agirait d'enrayer l'érosion de cette biodiversité européenne tout en tenant compte des activités humaines sur les territoires.

Pour cela un réseau de sites naturels a été identifié sur la moyenne Vallée du Doubs.

Prochain conseil :

Jeudi 26 octobre 2023 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2023_43 : Convention SPA
- 2023_44 : Renouvellement CDD au 01/11/2023
- 2023_45 : FPIC 2023
- 2023_46 : Devis sécurisation chemin piétonnier

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.

Le secrétaire,
Philippe LUSSAGNET.

